

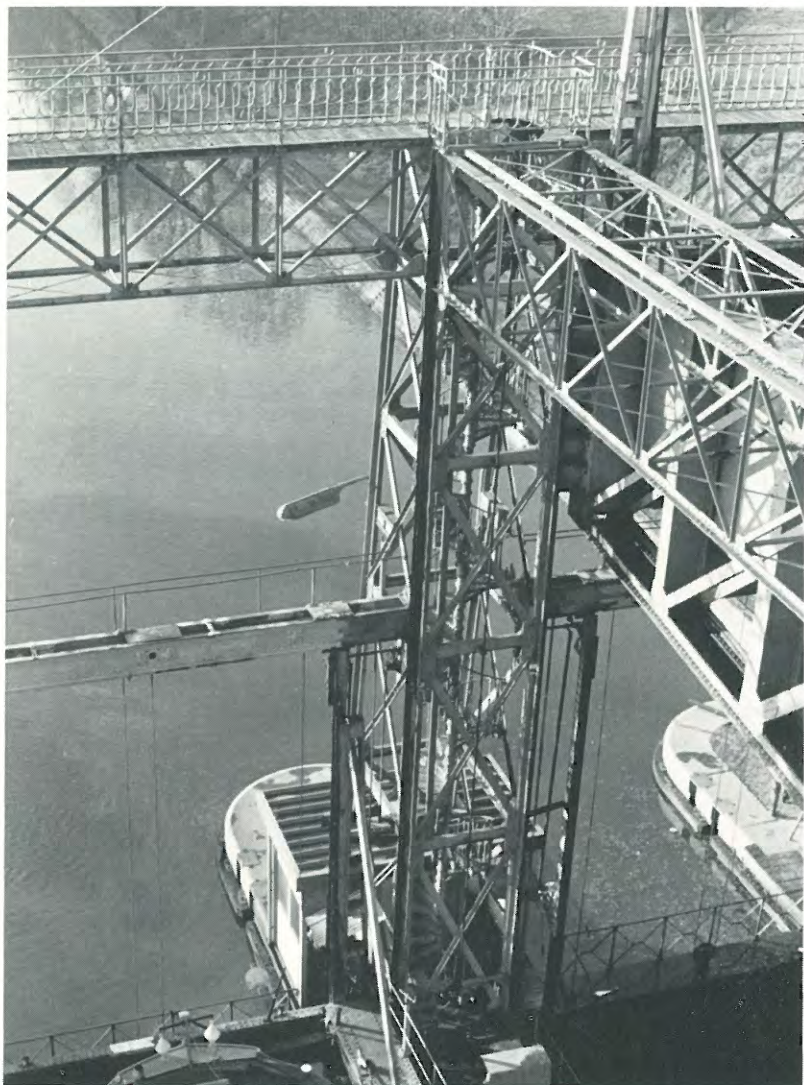
Patrimoine Industriel



Bureau de dépôt: Liège I

N° 16-17 — NOVEMBRE 1989

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'A.S.B.L «PATRIMOINE INDUSTRIEL WALLONIE-BRUXELLES»



Sommaire

Articles et notes

P. GOSSELAIN: *Friches industrielles. Causes, finalité de gestion, propositions* 1

B. DE CORTE: *Genèse et influences des congrès ICCIH: réflexions personnelles* 12

C. MURAILLE: *Quelques détails sur la démolition des ruines du «Moulin de Wavre»* 16

Publications 19

Informations et agenda 28

T.I.C.C.I.H. Belgium - Congrès 1990 31

N'OUBLIEZ PAS VOTRE COTISATION: VOIR AU DOS DE LA COUVERTURE

Friches industrielles

Causes - Finalité de gestion - Propositions

Les plans directeurs

Dans la pratique, les plans de secteur ont joué à la fois le rôle de plan régional, attendu qu'ils comportent les prescriptions graphiques et littérales de ce plan et couvrent la totalité de la Wallonie, et le rôle de plan général communal par le degré de précision (1 ha) avec lequel ils ont été établis. Le plan de secteur est revêtu d'un pouvoir réglementaire mais il reste un document de planification statique. La Région et les communes étant appelées à jouer un rôle accru dans la politique d'aménagement, l'idée a été émise depuis plusieurs années déjà, de rendre opérationnels le plan régional wallon et les plans généraux communaux, d'en faire des «plans directeurs». Prenant en compte le facteur temps, leur contenu serait l'ensemble des options fondamentales d'aménagement, normatif et actif, que la région et les communes ont choisies pour promouvoir, dans une perspective dynamique, un développement harmonieux. Ces plans ne seraient donc plus exclusivement planificateurs, ils comporteraient un programme d'action. Dans cette optique, le problème posé par les friches industrielles constituerait l'un des points du programme défini par les plans directeurs (régional et communal) au même titre que la protection des sites, la mise en chantier de nouvelles infrastructures ou l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux.

La commune, acteur de la rénovation

S'il appartient à l'Exécutif wallon de définir dans le plan régional la politique d'aménagement des friches industrielles, de dégager les moyens financiers propres à assurer la mise en œuvre de cette politique et de donner à l'administration régionale les moyens logistiques (personnel, banque de données, outil informatique) lui permettant de remplir les missions d'animation et de contrôle des opérations de rénovation entreprises, c'est le pouvoir local qui est l'instance la mieux placée pour promouvoir le réaménagement des sites dégradés.

La législation actuelle (loi et arrêté de 1978, arrêté de 1984, décret de 1987) laisse aux autorités locales et aux personnes privées une large part d'initiative dans l'assainissement des sites économiques



désaffectés. Ce n'est que lorsque le propriétaire du bien a fait preuve de carence que les personnes de droit public se substituent à lui pour prendre en charge l'assainissement.

Selon une coutume bien ancrée, les pouvoirs de tutelle (l'Etat et de plus en plus la Région) laissent apparemment aux pouvoirs locaux une large autonomie d'entreprise, tempérée toutefois par un contrôle s'exerçant sur l'attribution des permis ou par l'octroi de subsides. Ce système décentralisé dans lequel le particulier entreprend, la commune gère et la région contrôle et subsidie, n'a pas donné de bons résultats.

Dans le système d'économie libérale, le pouvoir politique supérieur ne semble bien pratiquer la décentralisation que dans les domaines qui n'intéressent pas directement les détenteurs des moyens de production, entrepreneurs ou financiers. En économie de marché, système qui vise la croissance et non pas nécessairement le développement, les dépenses faites par l'Etat doivent contribuer soit à accroître les économies externes des entreprises, soit à maintenir l'ordre social. Ainsi les investissements considérables réalisés dans des équipements tels que les ports, aérodromes, autoroutes, centrales nucléaires, universités répondent au premier objectif, les dépenses en sécurité sociale, hôpitaux, écoles, etc... satisfont au second. En revanche les fonds consacrés à la poursuite d'objectifs à première vue non rentables économiquement mais socialement utiles à une région défavorisée sont souvent négligés ou laissés à l'initiative des pouvoirs locaux. Ainsi en est-il de l'amélioration du milieu de vie, de moyens de transports en commun, de la protection des monuments et des sites, de l'aménagement du territoire, de l'assainissement des zones dégradées. Malheureusement, les communes confrontées à de graves problèmes financiers, dont les causes sont multiples, ne peuvent poursui-



**Site d'activité économique sidérurgique désaffecté:
Charleroi - Ancienne usine de la société Cockerill-Sambre.**

vre une politique cohérente d'aménagement et de développement. Dès lors, c'est à une véritable révision de l'allocation des ressources que la Wallonie devrait se livrer, c'est-à-dire réorienter les dépenses publiques vers des investissements porteurs de développement (aménagement, rénovation, protection de l'environnement) et assurer aux communes des ressources suffisantes pour les réaliser. Parmi ces investissements, la rénovation des friches industrielles est prioritaire.

Enfin, il est devenu évident que la rénovation urbaine, la restauration de l'habitat, l'assainissement des sites dégradés et dans une large mesure la rénovation rurale forment un tout, un grand projet pour la Wallonie. Or celui-ci est à ce jour réglé par des lois et règlements qui ont été adoptés en ordre dispersé prévoyant des procédures et des modes de subsidiation divers. Il serait donc urgent que ces législations disparates soient harmonisées et synthétisées en un «décret sur la rénovation» ainsi que trois parlementaires en ont déjà fait la proposition au Conseil régional wallon (1).



Tubize. Anciennes usines FABELTA : le séchoir (Photo L. Goetgebuer).

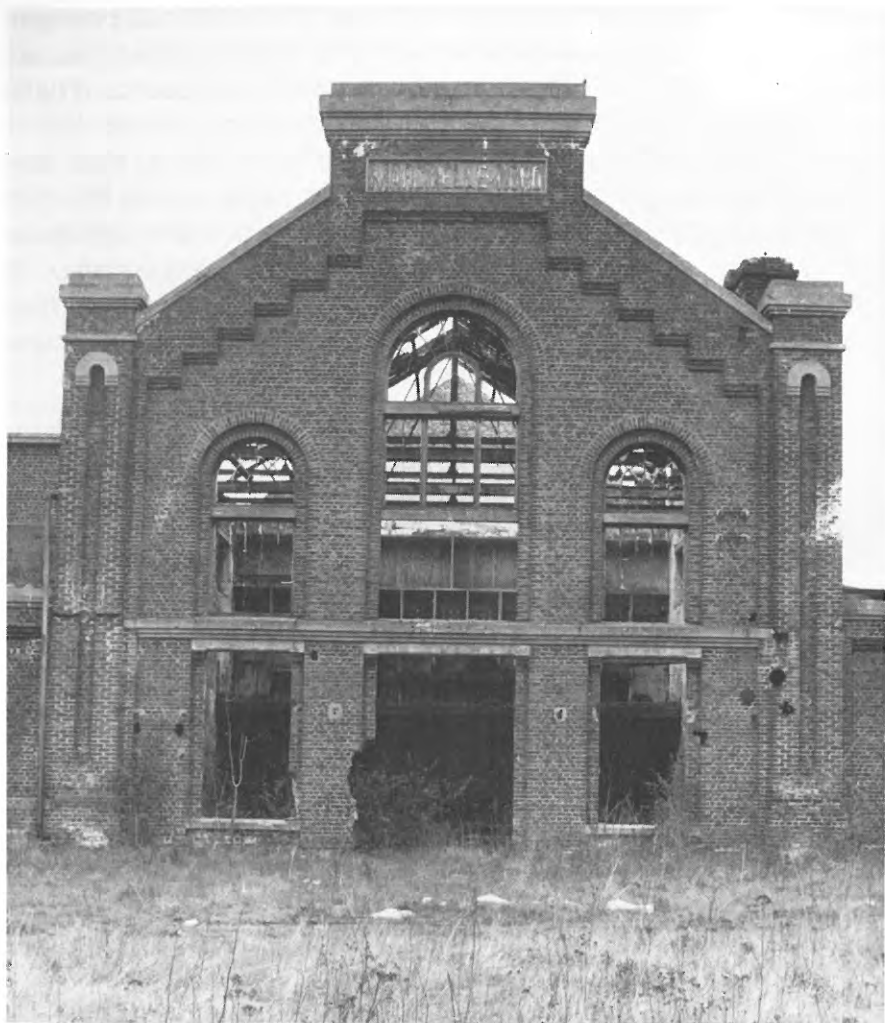
La politique foncière, instrument de rénovation

Dans les pays de capitalisme libéral, le sol comme tous les autres moyens de production est la propriété quasi-exclusive de personnes privées (1). Dans la production de l'espace urbain, il intervient comme facteur-nature et comme marchandise. A ce titre, il fait l'objet d'achats et de ventes sur les marchés des biens de production (en tant que support pour l'industrie par ex.) et des biens de consommation (en tant que support pour l'habitat par ex.). Mais si la plupart des biens peuvent être produits en une quantité qui n'est limitée que par la demande solvable, le sol est une marchandise dont il n'existe qu'un stock limité bien que considérable (2).

Dans le système d'économie de marché où règne la concurrence entre les demandeurs, l'offre de terrains ou de surfaces occupables n'existe pas en quantité suffisante pour faire face à cette demande en certaines parties du territoire. On sait que lorsqu'un bien rare est convoité, si la puissance publique n'intervient pas pour en réglementer le marché, il se produit inévitablement une hausse du prix de ce bien. C'est ce qui se passe au centre des villes où les demandeurs de sol s'affrontent. Le prix final du terrain à bâtir résulte de la somme de quatre valeurs : le prix de base qui est celui de la terre agricole, augmenté du prix des équipements divers qui l'ont transformée en terrain bâtissable, auxquels s'ajoutent la rente de situation provenant de son affectation ou de sa situation en zone à bâtir et la rente de rareté provenant du fait que la demande en terrains urbains est souvent supérieure à l'offre disponible (3).

A mesure que la ville s'étend, le sol devient un enjeu entre de multiples agents concurrents (propriétaires fonciers, entrepreneurs, collectivités publiques). Ces hausses que les prix des terrains enregistrent en périphérie se répercutent telles des ondes sur ceux d'urbanisation ancienne, sur les terrains proches de la zone centrale et enfin sur ceux du centre.

Le temps intervient aussi en tant qu'élément déterminant de la formation des prix. Avec la croissance de la ville en périphérie, la partie centrale s'étend et se densifie. La concurrence pour l'accaparement du sol s'exacerbe et les activités génératrices de profit chassent les habitants de la zone centrale. De puissantes sociétés financières y construisent des immeubles de bureaux. Ainsi les prix des terrains centraux sont ceux qui sont à la fois sensibles à la pression de l'appropriation et aux hausses de prix qui naissent en périphérie. Ce sont



Couillet: «Le Pechon» (Photo G. Detillieu, 1988 - © Archives de Wallonie).

ceux-là que la puissance publique doit contrôler si elle veut maîtriser la spéculation foncière.

La législation de 1975 sur la rénovation urbaine avait été conçue pour accélérer la rénovation mais également comme instrument de politique foncière à long terme pouvant conduire à une municipalisa-

tion progressive des sols urbains. Ce projet n'a pas abouti pour plusieurs raisons dont la principale tient au manque de moyens financiers mis à la disposition des communes mais aussi à la présence d'habitants dans les quartiers à rénover. Le seul avantage que les friches industrielles présentent sur les quartiers de taudis est qu'elles sont vides d'habitants, donc susceptibles d'être acquises par les Pouvoirs publics sans problème de relogement et sans remous dans la population. Enfin, les sites désaffectés ne sont pas exactement centraux, ils sont périurbains voire suburbains, leur coût n'atteint donc pas les hauteurs que l'on enregistre au centre, lieu de confrontation parce que convoité par de nombreux amateurs.



Brasserie de Jumet (Photo H. Wieser - © Archives d'Architecture Moderne).

La politique de rénovation des friches industrielles dépendra au cours des quinze prochaines années de la capacité qu'auront les Pouvoirs publics à maîtriser l'incidence des coûts fonciers sur le coût global des opérations entreprises. Le premier objectif qu'ils devraient poursuivre est l'acquisition des sites dégradés qui, dans les agglomé-

rations, occupent une situation intéressante, à savoir les terrains les plus proches du centre.

Les techniques d'appropriation sont diverses: acquisition à l'amiable, achat lors de la vente publique prévue par la législation, instauration d'un droit de préemption, expropriation pour cause d'utilité publique accompagnant un plan d'aménagement. Elles permettent, tout en respectant le droit de propriété inscrit dans la Constitution, de faire entrer dans le patrimoine de la collectivité ces sites qui défigurent nos villes et qu'il est d'intérêt public de rajeunir.



Fours à chaux, Ramecroix (détruits en 1975).
(Photo H. Wieser, © Archives d'Architecture Moderne).

Conclusion provisoire

La rénovation des friches industrielles n'est pas un problème nouveau dans les pays industrialisés. En Belgique, dès 1911 le législateur avait voté une loi sur la Conservation de la beauté des paysages destinée à atténuer les dommages portés à l'environnement par l'industrie extractive. La mutation que le système économique mondial subit depuis 20 ans et la crise qui l'accompagne depuis 15 ans ont accru la production de friches. Les législations adoptées dans notre pays depuis 1967 pour remédier à cet envahissement (lois, décrets, arrêtés royaux et ministériels) ne furent pas d'une grande efficacité. Le manque d'intérêt du pouvoir politique pour cette affaire, la lourdeur des procédures, un mauvais choix dans l'affectation des ressources sont quelques-unes des causes de cet échec dans la résolution d'un problème qui est devenu crucial en Wallonie.

Si les objectifs de rénovation sont pris en considération par le pouvoir politique régional, les grands travaux (autoroutes, métro, voies hydrauliques) devraient faire l'objet d'un examen critique, de telle manière que des économies réalisées par l'abandon de certains projets puissent être consacrées à l'œuvre de restauration du patrimoine dégradé de Wallonie, qu'il soit naturel ou bâti.

La reconquête des friches industrielles est une opération qui présente du point de vue économique d'incontestables avantages même si l'investissement est parfois lourd au départ. Elle permet de faire une économie de sol et de réduire le gaspillage de terrains ruraux. La réutilisation de terrains urbains et périurbains participe du mouvement de revalorisation de la ville apparu au début des années 80. Elle accroît les recettes financières des collectivités locales qui peuvent ainsi consacrer des fonds plus importants à l'amélioration du milieu de vie des habitants.

Pour mener à bien leur action, il importe tout d'abord que les Pouvoirs publics de Wallonie disposent d'un inventaire permanent de l'occupation du sol de la Région et en particulier des friches industrielles. Cet inventaire qui devrait être géré en utilisant les techniques modernes de traitement de l'information, servira non seulement d'outil de travail pour les administrations (Région, Province, Intercommunale, Commune) mais aussi d'instrument de référence pour les entreprises (industrielles, commerciales, immobilières) lorsqu'elles cherchent des terrains ou des immeubles destinés à accueillir des investissements.

Le plan directeur régional tracera les grandes options de la politique de rénovation du territoire wallon en approfondissant le travail de réflexion mené par la SDRW à l'initiative du Ministère de la Région Wallonne et en se fondant sur l'expérience acquise par les administrations régionale et communales dans le domaine de l'assainissement des sites désaffectés.

La commune est l'acteur principal de la rénovation. Pour mener cette action, elle devra disposer d'un plan directeur communal, mettre en œuvre une politique foncière et susciter l'adhésion des citoyens à l'œuvre de rénovation. Le plan directeur communal définira les options fondamentales d'aménagement et de développement de la collectivité locale, dans le respect des grandes options définies par le plan directeur régional. C'est à la fois :

— un instrument de planification territoriale qui fixe les objectifs de

conservation du patrimoine naturel et construit, de rénovation du patrimoine dégradé et d'accroissement des équipements.

- un programme de développement qui comporte un plan de financement dans le temps des actions à entreprendre (de conservation, de rénovation, d'expansion).

Il prévoit les modes de subsidiation et les contrats que la commune passera avec les personnes de droits public et privé pour mettre en œuvre les projets.

Sur le plan juridique, les lois et arrêtés relatifs à l'assainissement des sites à la rénovation urbaine et à la rénovation rurale devraient être harmonisés par l'adoption d'un décret sur la rénovation qui assurerait une plus grande efficacité dans l'action. Ce décret devrait tendre à une simplification des procédures, définir une subsidiation sélective des opérations, prévoir la création d'un établissement d'utilité publique et assurer une plus grande participation des habitants, notamment par le recours à l'enquête publique. La mise en révision totale de la plupart des plans de secteur serait fort opportune. Elle aurait notamment pour but d'encourager la réurbanisation des friches industrielles, de réduire les coûts induits par l'urbanisation diffuse et de favoriser ainsi un véritable recentrage des villes et des agglomérations.

Le choix de l'affectation à donner au terrain assaini doit s'inscrire dans la stratégie adoptée par le pouvoir local pour le développement de la cité. Le plan directeur communal constituera un instrument d'orientation dans la prise de décision.

La participation des citoyens au réaménagement du site sera assurée par la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et la procédure d'enquête publique préalable au lancement des opérations. En l'absence de projet ferme de réutilisation, l'option la plus simple consiste à verdurer le site après arasement des bâtiments vétustes. Le verdissement, procédé relativement peu coûteux en investissement et en entretien, garde au site une flexibilité d'utilisation suffisante pour sa remise future sur le marché immobilier. L'espace verduré est aussi un facteur d'attraction pour l'installation d'entreprises et donc pour la création d'emplois.

Le plan particulier d'aménagement communal serait utilisé pour accompagner un plan d'expropriation, pour confirmer un projet réalisé ou une affectation considérée comme définitive.

La position stratégique occupée par les friches industrielles dans les agglomérations justifierait leur acquisition par les Pouvoirs publics (Commune ou Région) chaque fois que cela est possible, soit par la vente forcée en cas de carence du propriétaire, soit par l'expropriation. Ces terrains par suite de l'accroissement de la rente foncière conservent une réelle valeur d'avenir. Réserve pour le futur, ces terrains sont destinés à accueillir les équipements, les entreprises et les logements qui contribueront par leur qualité à façonner un nouveau paysage urbain et à réveiller ainsi chez les citoyens l'espoir et la fierté d'appartenir à une cité ressuscitée.

P. GOSSELAIN

Administration de l'Urbanisme et de
l'Aménagement du Territoire



Ancien charbonnage à Pieton (Photo H. Wiener - © Archives d'Architecture Moderne).

(1) M.M. Van der Biest et consorts — proposition de décret. 11 février 1983.

(2) A l'exclusion du domaine public et des domaines privés de l'Etat, des régions, provinces et communes.

(3) La seule possibilité d'accroître ce stock consiste à multiplier les étages des immeubles mais cette solution rencontre des limites d'ordre technique (sécurité dans les immeubles-tours, recul par rapport aux autres bâtiments etc...), d'ordre culturel (protection des centres historiques par exemple), d'ordre social (refus des immeubles de logements en hauteur).

(4) BASTIE et DEZERT — L'espace urbain.

Bibliographie sommaire

- BASTIE J. et DEZERT B. : *L'espace urbain*
PARIS - Masson - 1980.
- COPPENS M. et DEUSE C. : *La rénovation des sites d'activité économique déaffectés — Atlas de la Wallonie.*
NAMUR — Ministère de la Région Wallonne — 1985.
- DEZERT B. : *La réadaptation des vieilles villes industrielles aux nouvelles formes de production en France et en Grande-Bretagne.*
NANCY — Revue géographique de l'Est (pp. 169 à 178) Tome XXV — 1985.
- ERNECQ J.-M. : *L'expérience britannique en matière de réhabilitation de friches industrielles.*
PARIS — Ministère de l'Urbanisme et du logement — 1979.
- GAUDRIAULT C. : *Friches industrielles en Ile-de-France.*
PARIS — Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France — 1980.
- JONAS S. : *La ville industrielle; questions d'identité.*
NANCY — Revue géographique de l'Est (pp. 231 à 240) Tome XXV — 1985.
- LACAZE J.-P. : *Les grandes friches industrielles.*
Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale.
PARIS — La Documentation française — 1986.
- LACOUR C. : *La réinsertion urbaine des friches industrielles: la ville redécouverte.*
PARIS — Revue d'économie régionale et urbaine — 1987.
- MERENNE-SCHOUMAKER B. : *Villes et industries.*
La Cité belge d'aujourd'hui: quel devenir?
BRUXELLES — Bulletin du Crédit communal de Belgique — n° 154 — 1985.
- PIERSON J. : *Les friches industrielles.*
Séminaire interrégional «Wallonie-Lorraine» —
E.P.M.L. — 24-26 octobre 1988.
- SIMONS-RENNONNET M. : *Assainissement et rénovation des sites industriels désaffectés.*
BRUXELLES — Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire — 1980.
- Aménagement et nature — *Sites d'emprunts et aménagement.*
PARIS — Revue trimestrielle n° 54 — été 1979.
 - Bureau d'études économiques et sociales du Hainaut.
Colloque international sur l'assainissement des sites industriels désaffectés — Grand-Hornu.
MONS — B.E.E.S.H. — 50, rue de Nimy — Mai 1979.
 - Conseil régional Wallon — Session ordinaire 1982-83.
Proposition de décret relative à la rénovation de l'habitat et à l'assainissement des sites d'activité économique désaffectés.
MM. A. Van der Biest et consorts — 11 février 1983.
 - Ministère de la Région Wallonne.
Répertoire des zones industrielles de Wallonie
BRUXELLES 1985.
 - Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports — Direction régionale de l'Équipement.
Traiter les friches industrielles — L'expérience de la région Nord-Pas-de-Calais.
LILLE — 1986.
 - Société de Développement régional de Wallonie (S.D.R.W.).
Avant-projet de plan régional d'aménagement du territoire — options
NAMUR — 1984.

Notes

○ Genèse et influences des congrès ICCIH : réflexions personnelles (Bruxelles/Ravenstein, 7 septembre 1989).

Le Comité international pour la sauvegarde du patrimoine industriel (TICCIH/THE INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE CONSERVATION FOR THE INDUSTRIAL HERITAGE) ou ses congrès (ICCIH) ne jouissent pas encore d'une grande renommée dans notre pays. Néanmoins, cette organisation a déjà obtenu des succès remarquables, en dépit de sa fondation assez récente.

Le berceau de ces congrès se trouve à Ironbridge, où débutait le FICCIM/«First International Congress on the Conservation of Industrial Monuments» en 1973. Ce congrès s'est surtout orienté vers les monuments industriels et non vers le patrimoine mobilier ou les archives, ce qui reflète l'approche anglo-saxonne (les documents de la première révolution industrielle sont dans quelques domaines assez rares: le Royaume-Uni ne possède par exemple pas les *commodo et incommodo*).

Le congrès suivant pour la sauvegarde du patrimoine industriel (SICCIM) se tenait à Bochum/RFA, dans le Bergbau-Museum. Ce musée a joué un rôle particulier dans les premiers grands inventaires en RFA (voir les travaux de M. Rainer SLOTTA, **Technische Denkmäler**, 6 volumes à ce jour).

Ce deuxième événement a fourni le schéma des congrès ICCIH: d'un côté les **rapports nationaux** et de l'autre les **thèmes du congrès** (à Bochum: la théorie, la documentation, la sauvegarde et les aspects sociaux du patrimoine industriel). Ce congrès était aussi marqué par le grand impact des pays de l'Europe de l'Est. Il vit également l'apparition d'un compatriote: M. Georges VAN DEN ABELEN, le fondateur du Centre d'Archéologie Industrielle.

Les discussions de ce deuxième congrès ont mis l'accent sur la nécessité d'une **organisation permanente** et une **définition plus claire de la notion de «patrimoine industriel»**.

Le troisième congrès, en Suède, aboutit au **TICCIH-préambule** (j'ignore si on a jamais procédé à une traduction officielle en français de ce document) et la fondation du **TICCIH-International**. On demandait aussi à tous les pays du monde entier de fonder des associations

nationales; il fallut attendre le début de 1984 pour la création du TICCIH-Belgium.

Le cycle triennal continua: TICCIH-1981 se tenait en France (Lyon/Grenoble), TICCIH-1984 aux U.S.A. (Lowell), TICCIH-1987 en Autriche (Vienne).

Dès 1985, les efforts du ICCIH furent renforcés par les activités du Conseil de l'Europe, qui a porté son attention sur la valorisation globale du patrimoine industriel.

Une série de colloques a eu lieu dans des pays divers: en 1985 à Lyon/Vaulx-en-Vélin: **(Quelles politiques pour le patrimoine industriel?)**; en 1986 à Madrid: **Les ouvrages publics: une nouvelle dimension du patrimoine**; ce colloque fut ouvert par S.M. le Roi d'Espagne, en 1988 à Bochum: **Les monuments techniques de la mine, patrimoine culturel**, et cette année-ci à Londres/Durham **Les Outils de la mémoire** (fouilles «industrielles», inventaires assistés par ordinateur, photo et film comme instruments de travail).

L'objectif consistait à promouvoir dans les différents pays européens l'accessibilité de ce patrimoine au public, à renforcer la coopération entre les autorités responsables et à rapprocher les initiatives isolées en un programme plus cohérent qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour. Cela concerne principalement les projets les plus importants et les plus onéreux qui ne peuvent, en raison de leurs coûts élevés, véritablement se concevoir qu'à une échelle européenne.

Les colloques du conseil de l'Europe constituent un appui fondamental pour le TICCIH, car, par cette voie, les nouvelles idées trouvent plus facilement un accès au discours officiel. Tout le monde se souvient encore bien de l'énorme impact de l'année du patrimoine architectural (1975), avec la Déclaration d'Amsterdam et la Charte Européenne du Patrimoine Architectural. Remarquons à cet égard aussi que peu après 1975, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une «Recommandation relative à l'archéologie industrielle» (1979), et que la conférence européenne des ministres responsables du patrimoine architectural à Grenade (3-4 octobre 1985) a élargi le concept de patrimoine architectural avec (entre autres) l'architecture technique et industrielle.

Le seul désavantage — si l'on ose dire — réside dans le fait que l'Europe de l'Est, l'Amérique Latine, l'Asie,... ne font pas partie du champ d'action du Conseil de l'Europe, tandis que le TICCIH tente de devenir une organisation vraiment internationale. Le TICCIH s'intègre

d'ailleurs de plus en plus dans les grandes structures (par une «Entente cordiale» avec ICOMOS, ICOHTEC, etc.).

Le ICCIH-1990 fait donc partie d'une cascade d'activités en plein développement. Voilà une occasion unique pour la Belgique de rattraper ce retard...

L'effet possible du ICCIH-1990 sur la Belgique s'exercera à deux niveaux:

— Au niveau international:

1. Avec ce colloque nous rejoindrons le mouvement international décrit plus haut. Notre patrimoine industriel et les organisations concernées auront la possibilité de jouir d'une renommée internationale. Sans vouloir diminuer les efforts faits par nos collègues britanniques et la valeur extraordinaire du site, on peut considérer le premier ICCIH comme un tournant pour le musée d'Ironbridge.

Aussi aura-t-on l'avantage d'échanger des idées dans des domaines divers, surtout à propos d'activités à l'étranger mal connues en Belgique.

2. Il est clair qu'une structure européenne se précise dans tous les domaines: après l'Europe économique et l'Europe sociale, l'Europe culturelle ne va pas tarder.

La Communauté Européenne (à ne pas confondre avec le Conseil de l'Europe) a déjà commencé une action limitée dans le domaine du patrimoine architectural et — plus important — plusieurs musées en Angleterre ont déjà bénéficié du Fonds Régional et Social (EFRO).

J'ai déjà mentionné les initiatives du Conseil de l'Europe, dont les effets commencent à se faire sentir. On voit surgir l'idée d'une Année Européenne du Patrimoine Industriel (propos du Prof. WEHDORN, Vienne) et une sorte de coopération européenne pour la protection des grands édifices (chantiers navals, usines automobiles, complexes miniers ...). La discussion demeure ouverte.

3. La Belgique est bien située pour donner au ICCIH-1990 une dimension mondiale. Aux congrès ICCIH, plusieurs pays ou régions sont mal représentés comme l'Union Soviétique, l'Asie (sauf le Japon), le Pacifique (l'Australie et la Nouvelle Zélande), l'Afrique et surtout l'Amérique Latine (le Brésil, l'Argentine). Dans la plupart de ces pays, la Belgique industrielle a laissé des traces matérielles.

— Au niveau national :

1. Les congrès ICCIH ont toujours eu une grande répercussion dans les pays d'accueil. La sensibilisation se situe à trois niveaux (individus et associations/gouvernement/secteur privé) : les associations vont voir s'accroître le nombre d'adhérents; le gouvernement peut saisir l'occasion pour formuler une philosophie de base en ce qui concerne le patrimoine industriel et établir un plan d'action pour les archives, les musées etc. (comme l'a d'ailleurs fait le gouvernement suédois); les entreprises seront encouragées à conserver leurs propres biens et de les valoriser (par exemple dans des musées d'entreprises). Notons que le deuxième congrès ICCIH à Bochum (1975) a eu une grande influence sur la conservation du patrimoine minier et le développement du Musée Industriel de la Westphalie.

2. Partout les congrès ICCIH ont déclenché ou amplifié des campagnes d'inventorisation (la région de la Ruhr en RFA, en France le CILAC = «Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel», et surtout le HAER, «Historic American Engineering Record» aux Etats-Unis qui a redémarré après le congrès de Lowell).

N'oublions surtout pas que le territoire de la Belgique n'a guère fait l'objet d'inventaire (une première tentative a été faite par M. Patrick VIAENE, **Industriële archeologie in België**, M.I.A.T. 1986, précédé de **l'Inventaire visuel de l'archéologie industrielle de l'agglomération de Bruxelles**, 1981) et dans le domaine des collections d'outils, de machines, d'instruments scientifiques (exemple à suivre : Prof. K. VAN CAMP, **19de Eeuwse Wetenschappelijke en Didactische Instrumenten in bezit van de Stad Antwerpen**, 1988; les instruments scientifiques et didactiques appartenant à la Ville d'Anvers) il nous reste beaucoup à faire.

3. Un rapprochement entre hommes de science, musées, services du patrimoine, travailleurs de base...

Les universités sollicitées ont répondu favorablement au programme. Dans ce rapprochement, le congrès a sans nul doute un rôle important à jouer.

Bruno DE CORTE

○ Quelques détails sur la démolition des ruines du «Moulin de Wavre»

Dans un numéro précédent du **Patrimoine Industriel**, Monsieur J. MAYNE¹ a présenté l'usine électrique de Wavre, qui a fonctionné de 1897 à 1929. Cette usine succédait à un moulin seigneurial, bâti en 1506, sur le site de la future usine électrique, entre la place Bosch et l'autoroute actuelle.

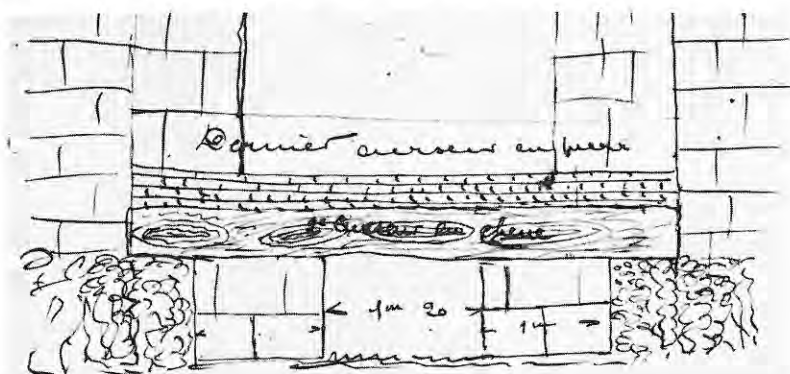
Pour asseoir les fondations de la nouvelle exploitation, on détruisit les installations du moulin. Un témoin assista à la démolition, en 1897 : Joseph Ruelle², avocat et journaliste wavrien, a laissé un compte rendu inédit, «Quelques détails sur la démolition des ruines du «Moulin de Wavre»». Ce texte, qui n'est pas l'œuvre d'un archéologue professionnel, a le mérite de décrire, pour la première fois, les différentes installations du bief et du radier du moulin, de 1506 à sa destruction. L'auteur a agrémenté son texte de 3 dessins sommaires à la plume, dont une coupe des différentes strates du bief du moulin qui est un document iconographique unique, alors que les sources archivistiques sont relativement nombreuses et ont été utilisées par J. MARTIN dans des articles parus dans la revue «Wavriensia»³.

* * *

«Tout d'abord, à en juger par les diverses fondations trouvées dans la démolition du bief⁴ du moulin par la série des couches de gravier rencontrées dans le terrassement, le lit de la Dyle a été exhaussé d'un mètre environ.

La dernière fondation rencontrée à 4 m 90 en dessous du niveau de la rue se composait de deux parties de murs distants d'un mètre vingt. Ces murs très probablement servaient de supports à la roue primitive qui n'avait guère plus d'un mètre de largeur. L'importance du moulin à cette époque n'était, comme on peut en juger, de loin aussi grande que celle du moulin détruit par l'incendie⁵. Puis venait un radier⁶, composé de forts sommiers de chêne au nombre de 25, et en très bon état de conservation. Entre ces sommiers on avait coulé une sorte de béton formé de pierres concassées et de mortier. Les murs qui portaient la roue motrice étaient faits de gros moellons de nature identique à cette roche que l'on voit près des écluses⁷. Ces pierres étaient mises en plein mortier et c'est en vain que l'on tentait de les disjoindre à la pioche, celle-ci se brisait sans résultat. La mine même n'avait que peu de prise dans ces murs, ce n'était qu'à l'aide de coins, enfoncés à coups de lourds marteaux que l'on parvenait après bien du travail à arracher ces pierres. J'ai vu, un jour, deux ouvriers s'acharner en

quelque sorte, pendant quatre heures pour détacher un moëllon de quelques centimètres cubes. C'est dans la démolition de ce radier que l'on a trouvé plusieurs pièces de monnaie, ainsi que des armes, remontant à l'époque de Charles-Quint et de Philippe II⁸. On y a trouvé aussi une médaille très bien conservée, dont une face représentait la Sainte Vierge et l'enfant Jésus, avec l'inscription «consolatrix Afflictorum», l'autre face représentait St-Joseph et l'enfant Jésus, au-dessus la colombe du St-Esprit avec les mots «adhi etc!⁹.»



Sur ces sommiers on avait posé un radier en briques dont les dimensions beaucoup plus grandes que celles de nos briques actuelles annoncent que cette construction a été faite au siècle dernier. D'ailleurs les pièces trouvées à cette hauteur sont à l'effigie de Joseph II et de Marie-Thérèse¹⁰. A cette époque la roue motrice était à ailerons, à en juger par la largeur existant entre les deux murs. Enfin le dernier plancher du bief était composé de longues pierres de taille, la roue à ailerons fut remplacée par une roue à vannes et pour ce, on dut diminuer la largeur de la chute, et construire deux murs contre ceux qui existaient¹¹.

Ce qui prouve bien que le lit de la rivière a été exhausé en cet endroit, c'est que, quand on a creusé les fondations du nouveau bâtiment qui sert d'usine électrique, on a rencontré à 1 m du pavé actuel, l'empierrement d'une route, et 20 cm plus haut un macadam¹². On a aussi trouvé à l'intérieur des bâtiments du moulin Goffart, un vieux puits comblé¹³. Il en résulte que les bâtiments ont été considérablement augmentés.»

C. MURAILLE-SAMARAN

Notes

¹ J. MAYNE, *Trente-deux ans d'exploitation de l'énergie électrique à Wavre (1897-1929)*, dans *Patrimoine Industriel*, n° 6, nov. 86, pp. 3-12.

² Joseph Ruelle (1850-1913) a été rédacteur du journal catholique *Le Conservateur de Wavre* et ensuite du *Petit Brabant* (Cf. M. de RYCKX d'HUISNACHT, *Répertoire de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIX^e siècle*, Louvain-Paris, 1971, CIHC n° 66, p. 64 et 156). Il s'est intéressé à l'histoire de Wavre et a publié plusieurs études (Cf. J. MARTIN, *Histoire de la Ville et de la Franchise de Wavre en roman Pays de Brabant*, Wavre, 1977, p. 530).

Nous avons trouvé ce texte manuscrit inédit chez un brocanteur bruxellois. Il faisait partie des «papiers Ruelle» qui semblent aujourd'hui perdus (Cf. M. de RYCKX, o.c., p. 156).

³ Voir entre autres, J. MARTIN, *Le moulin seigneurial*, dans WAVRIENSIA, 23 (1976), p. 1-2.

⁴ *Le bief* — en wallon, *la fauce eawe* —, est le canal de dérivation qui conduit les eaux d'un cours d'eau vers une machine hydraulique, ici vers le moulin. Sur les moulins à eau de la Dyle et leur vocabulaire technique, voir N. MARCHAL et Coll. & J. GERMAIN, *Moulins à eau en Wallonie*, Louvain-la-Neuve, 1982 (CBHR, n° 61), p. 168-9 et p. 192.

⁵ Dans ses études sur le moulin de Wavre, M. J. Martin ne fait pas allusion à cet incendie.

⁶ Le *radier* est un plancher en pierre ou en bois compris entre les piles d'un pont ou entre les bajoyers d'une écluse, sur lequel l'eau coule et qu'on pratique pour empêcher que la force du courant ne dégrade le fondement des piles ou des bajoyers; par extension, partie du bief qui donne l'eau immédiatement à la roue d'une usine hydraulique. J. GERMAIN, o.c., donne l'équivalent wallon *restea(u)*, *ristay*, avec un exemple de 1611: «aucuns resteaz devant les ventalz (= les vannes du bief) du dit molin» (p. 199).

⁷ Dès la construction du moulin, le banc de quartzite très dur qui «se montre à découvert en une masse séparant le déversoir des vannes de décharge du moulin» (J. TALLIER - A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Brabant, canton de Wavre*, Bruxelles, 1863, p. 4), causa beaucoup d'ennuis aux ouvriers chargés de construire le radier. Voir J. MARTIN, *Le moulin seigneurial...*, p. 7-8: en 1964, il fallut employer des explosifs, lors du tracé de l'actuel boulevard de l'Europe. Les écluses ou vannes se trouvaient en amont du bief.

⁸ Charles-Quint (1500-1558); Philippe II (1527-1598).

Sur les textes mentionnant des aménagements au moulin sous leur règne, cf. J. MARTIN, o.c., p. 10-12.

⁹ Voir l'illustration n° 1.

Nous n'avons pu identifier le troisième objet: un support? un landier?

La médaille dédiée à la Vierge et à St-Joseph peut aussi remonter à cette époque. Le culte de St-Joseph, d'origine espagnole, a été encouragé par la Contre-Réforme. En 1624, une confrérie de St-Joseph est instituée dans l'église du Sablon à Bruxelles. Voir *Dévotions et indulgences de la confrérie du glorieux patriarche St-Joseph...*, Bruxelles, Nicolas Stryckwart, 1741: on trouve au verso de la page de garde de ce livre une gravure où sont représentées deux (ou un recto-verso?) médailles dont l'une porte le motif de «la promenade de Jésus» entre la Vierge et St-Joseph sommés de la colombe du St-Esprit. A la p. 21, dans les litanies de Notre-Dame de Lorette, on trouve le répons «consolatrix afflictorum». St-Joseph était invoqué pour la bonne mort. Durant les XVI^e et XVII^e siècles, Wavre a subi de nombreux passages et occupations de troupes, espagnoles en 1578 notamment (cf. J. MARTIN, *Histoire de la Ville...*, p. 415-416).

¹⁰ Marie-Thérèse (1717-1780); Joseph II (1741-1790): il a été nommé co-régent en 1765.

Ce radier en briques date de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Sur les mentions de réparations au moulin, cf. J. MARTIN, *Le moulin de Wavre...*, p. 14 ss.

¹¹ Aucun objet ne permet de préciser la date de cet aménagement, probablement la première moitié du XIX^e siècle. A la Révolution française, le moulin seigneurial est devenu une propriété privée. Cf. J. MARTIN, o.c., p.

¹² Ce changement dans le niveau du sol n'a pas laissé de traces dans les sources écrites concernant le moulin. Mais déjà au XVI^e siècle, un bras de la Dyle — l'actuelle rue des Fontaines — était asséché. Cf. J. MARTIN, *Histoire de la Ville...*, p. 15.

□ Jean POIRIER, Simone CLAPIER-VALLADON et Paul RAYBAUT. **Les récits de vie, théorie et pratique.** (Collection PUF, Le Sociologue). Paris, Presses universitaires de France, 1983. In-8, 238 p. Fr. fr. 120.

Comme on le sait, il arrive assez fréquemment que les archéologues industriels soient amenés, au cours de leurs recherches, à faire appel aux enquêtes orales, aux «témoins privilégiés» — comme l'écrit Jean Puissant dans le *Livre blanc du patrimoine industriel et technique ancien de la Belgique* (Bruxelles, 1986, p. 51) — qu'il s'agisse d'identifier des anciens bâtiments, de désigner les machines utilisées, voire d'éclairer les processus de production. Mais la technique de l'interview ne s'improvise pas, sous peine d'être diffuse et inexploitable dans ses résultats; il lui faut des modèles, des guides sûrs. Parmi eux, l'ouvrage sous recension, bien que datant déjà de quelques années, mérite une mention toute spéciale et continue à s'imposer comme le livre de base, en langue française du moins, de l'enquête orale, raison pour laquelle nous en parlons ici-même maintenant. Nous devons bien constater, en effet, que si nombre d'études ont déjà été consacrées aux problèmes épistémologiques de cette histoire orale, il n'existe actuellement aucun travail qui se soit placé dans l'optique du chercheur ou de l'étudiant désireux d'interpréter les matériaux qu'il a réunis. Étonnant paradoxe quand on sait que les récits de vie sont désormais utilisés assez fréquemment en anthropologie, en sociologie, en psychologie et en histoire.

Cet ouvrage essaie d'apporter une première réponse à l'analyse permettant le traitement scientifique des données récoltées. Les Auteurs se sont situés sur un plan très concret, en s'efforçant de nous mettre à la place de l'enquêteur de terrain, qui se trouve confronté à deux tâches distinctes mais complémentaires: d'abord, recueillir la documentation; ensuite, exploiter celle-ci en faisant le bilan des éléments collectés et en en dégagant la signification.

L'ensemble comprend quatre sections. La première rappelle comment se présentent aujourd'hui les problèmes théoriques et pratiques de l'élaboration du récit de vie: quelle est la position épistémologique de cette démarche relativement neuve? Quelles sont les tendances qui prévalent actuellement quant à la place à lui accorder? Quels sont les questionnaires méthodologiques qu'elles impliquent? Après cette remise en situation des questions, les deuxième et troisième parties, se plaçant toujours d'un point de vue entièrement pragmatique, sont consacrées à la technique de l'enquête et au traitement des données, les Auteurs ayant délibérément choisi de fournir au lecteur les moyens pratiques d'analyse des matériaux. Cette contribution se termine — en plus d'un «glossaire» d'une cinquantaine d'entrées des termes utilisés en récits de vie — par une excellente et très complète bibliographie (p. 227-238) agencée par grandes catégories, de manière à fournir à l'utilisateur des instruments de travail facilement accessibles.

Faute de place (et de temps!), nous n'avons pu qu'effleurer à larges traits le contenu riche et original, à la fois théorique et pratique, de ce guide. Afin d'en savoir plus sur cette véritable «somme», on se référera à la très explicite table des matières des p. 5 à 8, où chacun pourra trouver réponse à ses interrogations.

Pour conclure, disons seulement que la pratique orale nous est apparue, à travers ces pages, comme particulièrement féconde, restituant l'individu dans son vécu événementiel tout en éclairant la part humaine et singulière de la globalité sociale.

Jean-Pierre HENDRICKX

❑ **Les inventaires du patrimoine industriel, objectifs et méthodes. Industrial Heritage Inventories, aims and methods.** (Collection des Actes des colloques de la Direction du Patrimoine, 2). Paris, Editions Picard, 1987. Gd in-8, 213 p., ill. Fr. fr. 160.

Les progrès de l'archéologie industrielle passent — comme on le sait — par le recensement préalable des sites industriels et des dispositifs techniques encore existants ou disparus. Ce recensement pose des problèmes de méthode, théoriques et pratiques : problèmes de documentation, de délimitation des thèmes ou des territoires d'enquête, d'enregistrement des données et de gestion de l'information. C'est à s'interroger sur les conditions de ces recensements que s'est attelée l'importante table ronde internationale tenue à Paris les 13 et 14 mars 1986, réunissant des représentants d'une dizaine de pays occidentaux. Le volume sous recension présente les Actes et les débats auxquels ont donné lieu ces deux journées d'étude. La richesse des communications mérite quelque attention. Nous grouperons tout d'abord ce qui concerne la France pour passer ensuite aux contributions étrangères à l'Hexagone.

Il y a vingt ans, le ministre André Malraux lançait l'idée et la réalisation de l'Inventaire général du patrimoine français dans lequel l'archéologie industrielle n'était ni incluse, ni exclue. Dans *L'Inventaire général français et le patrimoine industriel* (p. 9-11), Nicole DE REYNIES se demande pourquoi aujourd'hui l'étude de cette discipline n'est pas encore totalement intégrée dans les travaux des équipes régionales de l'Inventaire. Deux réponses à cela : la formation du personnel n'est pas adéquate pour aborder de plain-pied les typologies et les techniques concernées, surtout le mobilier industriel ; d'autre part, il paraît nécessaire de rattraper le retard accumulé sur les terrains d'inventaire déjà prospectés ou en cours de prospection. — Claudine CARTIER, *Les inventaires du patrimoine industriel français. Etat de la question* (p. 14-18), signale tout d'abord que, grâce au travail effectué par la Cellule du patrimoine industriel créée en 1983, diverses recherches concernant l'inventaire de ce patrimoine sont sur le point d'aboutir. Il s'agit, en majorité, d'opérations thématiques que l'on pourrait qualifier d'inventaires sériels appliqués à des catégories homogènes pour lesquelles ont été ou seront construites des grilles d'analyse approfondie : 1983-1985, méthodologie relative à l'inventaire des sites industriels ayant utilisé l'énergie hydraulique ; 1983-1986, méthodologie concernant l'inventaire des sites métallurgiques ; à partir de 1986, les sites de fabrication de céramiques industrielles et l'industrie minière. Cependant, à côté des inventaires thématiques, assez lourds de manœuvre, ont été développées quelques opérations ayant trait à une région, un département, un « pays » pour lesquels des inventaires de gestion, couvrant uniformément l'ensemble des bâtiments, machines et objets, ne recueillent qu'une information minimale. C'est ce type d'inventaire systématique qu'il convient maintenant de mettre en place simultanément aux inventaires thématiques. L'Auteur envisage ensuite les objectifs du repérage du patrimoine industriel français, quelques exemples à l'appui (par ex. l'inventaire expérimental des installations hydrauliques anciennes). — Trois études plus particulières

intéressent encore la France. Corrado BINEL nous explique comment il a dressé un *Inventaire expérimental en Champagne-Ardenne* (p. 99-103) : tout d'abord, repérage des sources d'archives touchant le département de l'Aube, le premier des quatre départements concernés par sa démarche ; ensuite, repérage matériel des sites et constitution de listes d'entreprises par secteur d'activité économique (surtout textile) et mise au point d'un dossier de base, le champ d'investigation s'étendant ici des années 1840-45 à 1940-45. On lira avec attention cette étude-modèle, notamment les remarques de l'Auteur sur les problèmes méthodologiques des opérations de repérage. — Yannick LECHERBONNIER, *Le recensement du patrimoine industriel Bas-Normand* (p. 104-107), évoque quatre points concernant cette opération : ses motivations, sa méthodologie, les résultats obtenus et leur mise en valeur. — Philippe PEYRE, enfin, nous fait part de son *Essai d'une méthodologie d'inventaire : la description des moteurs hydrauliques* (p. 108-110).

Braquons maintenant notre objectif sur les contributions autres que françaises. Pour la Grande-Bretagne, Judith ALFREY, *Archaeology or Architecture? The Nuffield archaeological inventory of the Ironbridge Gorge* (p. 21-24), esquisse l'inventaire archéologique entrepris dans la région, bien délimitée, de la vallée d'Ironbridge. Visant la compréhension et la protection d'un paysage industriel dans son ensemble et ancré dans l'histoire locale, cet inventaire considère le bâti comme une source parmi d'autres. Il diffère, en cela, d'autres enquêtes sur l'architecture, qu'elles s'inspirent d'images pré-établies du patrimoine national ou qu'elles recherchent des spécimens exemplaires d'une architecture « vernaculaire ». Le sujet de telles approches s'élabore à partir d'histoires de l'architecture plutôt que d'histoires des lieux. L'Auteur tente également de montrer par quelles références lier les circonstances particulières d'Ironbridge à d'autres lieux et à d'autres édifices. — Toujours pour la Grande-Bretagne, Keith FALCONER nous initie aux *Inventories of the industrial heritage: an English perspective* (p. 27-32). De ces quelques pages très denses, il s'avère que l'Angleterre ne connaît aucun programme national officiel d'inventaire de son patrimoine industriel. Jusqu'en 1979, les initiatives en ce domaine étaient d'origine privée. Complétées par des amateurs, des fiches très sommaires, classées par comté et par branche industrielle, allaient constituer, quinze ans durant, le « National Record of Industrial Monuments » ; cette tentative pionnière fut abandonnée en 1980. Depuis cette époque, les pouvoirs publics interviennent plus activement dans l'étude et la protection des « monuments industriels ». C'est ainsi, par exemple, que la « Royal Commission on the Historical Monuments of England » a intégré le « National Record of Industrial Monuments » à ses propres archives. Elle poursuit, par ailleurs, une politique d'acquisition d'archives photographiques intéressant l'histoire industrielle et tente également de centraliser les résultats des recherches menées par diverses sociétés d'archéologie industrielle. Elle soutient, enfin, un certain nombre de projets d'étude et d'inventaire approfondi, volontairement limités à des régions et à des thèmes spécifiques, tels les docks de Liverpool ou les filatures du Yorkshire. — Marie NISSER nous emmène en Suède avec *The industrial heritage in Sweden: objectives and methods* (p. 35-43). Dans ce pays, la participation d'organismes nationaux et locaux à des recherches sur le patrimoine industriel ne date que de la fin des années soixante. La présente communication souligne trois traits importants d'inventaire en Suède. Tout d'abord, le patrimoine industriel ne peut être conservé que très sélectivement : d'où la grande importance de la documentation qui doit faire appel à l'histoire orale et écrite,

aux cartes et plans, aux films et aux photos. La deuxième caractéristique est l'encouragement donné par des industriels ou des associations patronales au travail d'étude et de documentation. En 1967, par exemple, les «maîtres de forges» suédois ont créé un comité historique réunissant technologues, archéologues, historiens, ethnologues et géographes avec d'anciens ingénieurs, techniciens, directeurs, etc. Enfin, le département d'architecture du Collège des Beaux-Arts de Stockholm a élaboré une méthode pour l'étude d'ensemble de zones urbaines qui permet l'enregistrement et l'analyse des processus de changement dans des régions industrialisées. — Avec Patricia MALONE, nous partons pour les Etats-Unis: *Present and potential value of American inventories* (p. 47-53). Les inventaires déjà réalisés ont fourni des informations de grande valeur pour les responsables de l'aménagement ou des transports, pour ceux de la protection des sites historiques, pour des architectes, des historiens et des animateurs culturels ou touristiques. Ils constituent également l'étape préliminaire permettant d'identifier des sites dignes d'une étude et d'une recherche documentaire plus approfondies. Malheureusement, faute de moyens, aucun projet d'inventaire général n'est actuellement en cours, ni prévu. — Seconde contribution se rapportant aux Etats-Unis, celle de Mathew ROTH, *The goals and methodologies of industrial heritage inventories: a comparison between the comprehensive and intensive approaches* (p. 54-60). Partant de son expérience des inventaires du patrimoine industriel de l'Etat du Connecticut, l'Auteur compare les objectifs et les méthodologies de deux types d'inventaire entrepris aux Etats-Unis. Le premier, l'inventaire général industriel de tout un Etat, doit réconcilier les objectifs divergents, sinon franchement contradictoires, des chercheurs spécialistes et des aménageurs officiels. Pour l'Etat du Connecticut, environ 450 sites furent ainsi sélectionnés. Le second type d'inventaire, exhaustif et intensif, ne prend en compte qu'une aire restreinte, en l'occurrence la ville de Bridgeport, y repérant et analysant quelque 150 sites. Ce second type d'inventaire permet de mieux comprendre l'industrialisation comme phénomène social, l'insertion et l'impact des usines dans le tissu et la vie de la ville, de mieux saisir, en un mot, les processus complexes du changement. — Pour le Canada, Pierre BUREAU nous entretient de *La photographie aérienne oblique et les inventaires patrimoniaux* (p. 63-67). Ce genre de photographie peut être un complément indispensable aux inventaires classiques menés au sol, qu'il exprime la géographie culturelle, le paysage architectural ou ses composantes. Il est aussi sans égal pour rendre dans toute leur complexité, tant au niveau du plan que des rapports avec l'environnement, les grands édifices et, naturellement, les complexes structurels quels qu'ils soient. La photographie aérienne oblique est aussi indispensable pour l'accès qu'elle donne aux espaces photographiquement inaccessibles au sol. — Une fois de plus, la Belgique sort estropiée ici puisque Suzanne VAN AERSCHOT-VAN HAEVERBEECK ne traite que de la *Communauté flamande de Belgique: patrimoine industriel et inventaire du patrimoine architectural* (p. 69-77), ignorant totalement, voire à dessein, ce qui se fait en ce domaine au sud de la frontière linguistique. — En ce qui concerne la République Fédérale d'Allemagne, Volker RODEL, *Monuments of infrastructure and industry in Frankfurt am Main: methods and objectives of inventories* (p. 84-91), constate qu'en dépit de l'intérêt croissant que suscitent, depuis le lendemain de la dernière guerre, le XIX^e siècle et son architecture, les bâtiments industriels n'attirent que peu d'attention; il n'y a quasiment aucune base centrale de données sur le patrimoine industriel, et ce faute de crédits. Depuis 1984 toutefois, un groupe de travail réunissant les conservateurs des musées municipaux de quelque 25 grandes villes ouvre de nouvelles per-

spectives pour un inventaire exhaustif des monuments techniques. C'est d'ailleurs sous l'égide de ce groupe qu'a été entrepris le double inventaire systématique du patrimoine industriel de Francfort. — Pour l'Allemagne encore, Rainer SLOTTA analyse *Les inventaires du patrimoine industriel: l'exemple du musée allemand de la mine* (p. 93-96). Situé à Bochum, ce musée s'occupe, depuis 1960, des questions d'une bonne partie de l'archéologie industrielle allemande. C'est là, notamment, que s'est tenue en 1975 la deuxième Conférence internationale (qui a lieu tous les trois ans) pour l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel. Autour de ce musée se focalisent actuellement tout un ensemble d'activités relevant de l'archéologie industrielle et de ses prolongements, avec par exemple l'installation d'une section «Monuments techniques». — Terminons notre tour d'horizon avec l'Italie. Massimo NEGRI, *Inventories of industrial monuments in Italy: an overview* (p. 111-113), nous signale que, depuis 1976, plusieurs projets d'inventaire du patrimoine industriel ont été entrepris en Italie. Ils sont de trois types, avec des philosophies et des méthodes différentes. Il y a d'abord l'inventaire général dû à un organisme d'Etat, l'«Istituto Centrale per il Catalogo»; ensuite, des projets de recherche scientifique menés par des universités et, enfin, des projets régionaux organisés par des gouvernements régionaux ou des municipalités. Et l'Auteur de passer rapidement en revue chacun de ces trois types. — Quant à Augusto VITALE, il envisage l'*Archéologie industrielle dans le Midi de l'Italie: inventaire des ressources* (p. 114-116), plus spécialement les activités du Centre de documentation et de recherches fondé à Naples en 1978, dont l'objectif est la promotion de la connaissance, de l'étude scientifique, la sauvegarde et, si possible, la restauration et la réutilisation des témoignages subsistants de l'industrie dans les régions méridionales de l'Italie.

Nous voici arrivé au terme de notre compte rendu — trop long ou pas encore assez — d'un ouvrage vraiment capital tant par la densité des informations qu'il nous fournit sur l'état actuel de l'archéologie industrielle dans différents pays que par les multiples méthodes d'approche proposées. La richesse des présentes contributions fait bien augurer des travaux de cette véritable communauté scientifique internationale qui s'est constituée depuis une bonne dizaine d'années autour du patrimoine industriel. Un tout dernier mot pour attirer l'attention sur les annexes (p. 127-210) de ce maître-livre qui nous donnent tout un arsenal d'exemples de fiches de travail et de grilles d'analyse.

Jean-Pierre HENDRICKX

□ **Mémoire d'avenir. L'histoire dans l'entreprise**, sous la direction de Maurice HAMON et Félix TORRES. Paris, Editions Economica, 1987. In-8, 261 p., ill. Fr. fr. 125.

Cet ouvrage reprend la structure et la plupart des interventions prononcées lors du premier colloque d'histoire appliquée aux entreprises organisé à Blois les 21 et 22 mai 1985 par Saint-Gobain et Public Histoire.

Après une Préface (p. 7-9) de François CARON situant avec finesse la problématique de ce colloque et après, *En guise d'ouverture* (p. 11-17), quelques mots de Jacques BEIGBEDER, ancien directeur général de Saint-Gobain, de Guillaume MALAURIE, président de la toute jeune agence d'historiens conseils Public Histoire, et de Maurice GARDEN, représentant du ministère français de la Recherche et de la

Technologie, nous sont présentés les Actes proprement dits du colloque. Ils s'articulent autour de quatre grandes parties.

Dans la première partie, «L'histoire dans l'entreprise. Perspectives générales» (p. 19-78), les intervenants s'efforcent de montrer, face à la méfiance réciproque entre l'entreprise tournée vers le futur et l'histoire soucieuse du passé, la nécessité de nouer le dialogue, de dresser d'abord un état des lieux «lucide et sans complaisance». Félix TORRES, historien et co-fondateur de Public Histoire, prouve en fait (p. 21-42) que la mésentente n'a plus de raison d'être: la réévaluation récente de l'entreprise entraîne celle de son histoire. Loin d'être synonyme de passéisme, l'intervention d'un nouveau type d'historien, l'historien conseil, peut aider l'entreprise à mieux comprendre, à partir de son passé, les tenants et aboutissants de son présent, à améliorer ainsi sa communication, grâce à une histoire mieux connue et mieux comprise. — Jean-Pierre DAVIET, historien et chercheur au C.N.R.S., effectue quant à lui (p. 43-48) le premier bilan de la situation de l'histoire de l'entreprise en France. Du fait du long désintérêt réciproque qui a régné entre les deux domaines, la France accuse un retard sensible, notamment au regard du monde anglo-saxon familier depuis l'entre-deux-guerres de la *Business History*. Le chemin est à faire d'un côté comme de l'autre: à l'ouverture des archives d'entreprises doit correspondre la capacité des historiens à prendre en compte la dimension de l'entreprise, la logique de ses stratégies et décisions. — Alain ETCHEGOYEN soulève pour sa part (p. 49-55) un paradoxe: les sciences qui ont pour objet l'Homme et la Société sont celles qui sont le moins utilisées... par l'Homme et la Société. Leur nécessaire valorisation doit avant tout venir d'elles-mêmes: savoir transmettre, communiquer, vendre le stock de connaissances remarquables, mais mal connues, qui s'est constitué du côté des sciences sociales. — Enfin, Robert W. POMEROY, spécialiste de l'histoire de l'entreprise au sein de la *Public History* américaine, dresse (p. 57-78) un état très complet de la recherche et des relations business/histoire dans son pays. Petite surprise: il y a là aussi du chemin à parcourir. C'est pour cela que la *Public History* multiplie les programmes de formation d'historiens destinés à travailler dans la société et en entreprise.

La seconde partie de ces Actes est intitulée «Histoire et communication: le capital mémoire» (p. 79-128). Elle pose la question de savoir quelle part faire au passé et à l'histoire dans la communication interne et externe de l'entreprise. Marc LOISEAU et Philippe HEYMANN, tous les deux conseils en communication, examinent d'abord (p. 81-91; 93-97) la façon dont la tradition et le passé s'insèrent dans la politique de communication d'une société. Quand celle-ci valorise son ancienneté, l'histoire devient une véritable ressource de communication, illustrant en particulier la pérennité d'une vocation ou d'un produit. Mais à l'inverse, une histoire trop prégnante ne risque-t-elle pas d'être un frein face aux impératifs de développements de l'entreprise? — L'adéquation entre l'image extérieure et celle que le personnel se fait de son entreprise est un élément essentiel de cohésion. La mémoire entre alors en scène. Une société de fabrication d'appareils ménagers (Calor) en a fait la douloureuse expérience, après avoir «oublié» un temps les valeurs qui faisaient sa spécificité, son identité. L'intervention de Dominique CLAUDET et Dominique PIERO (p. 99-105) a consisté à réactualiser, à remettre en scène des valeurs qui constituaient la colonne vertébrale de l'entreprise. — Loin d'être nostalgique, le recours conscient à l'histoire est en fait libérateur, source de compréhension et de formation internes, comme le

démontre (p. 107-119) Jacques DEBESSE, le secrétaire du Comité d'Etablissement de l'Aérospatiale de Châtillon-sous-Bagneux, à propos de la très belle expérience «Mémoire d'usine». — Catherine BERTHO, historienne et archiviste aux Télécommunications, montre enfin (p. 121-128) l'importance de l'histoire dans la mémoire et la politique globale de communication des «Télécoms». L'histoire s'y exprime sous des formes très diversifiées mais complémentaires : collections et expositions régionales d'objets techniques, futur musée de Pleumeur-Bodou dans les Côtes-du-Nord, qui matérialisera, pour le grand public, l'image institutionnelle des télécommunications.

De la troisième partie, «L'histoire, aide à la décision d'entreprise?» (p. 129-168), nous retiendrons surtout le témoignage de George David SMITH (p. 131-138) qui anime outre-Atlantique un cabinet conseil spécialisé dans l'analyse historique et auquel font appel certaines des plus grandes firmes américaines. Pour lui, l'histoire est parfaitement à même d'analyser et de «réfléchir» l'évolution des procédés industriels. L'historien apparaît indéniablement comme le mieux placé pour apprécier comment le passé façonne le présent et conditionne nos choix pour l'avenir. Distinction subtile : son rôle n'est nullement de projeter le futur, mais de s'interroger sur tout ce qui peut influencer et limiter celui-ci. — A noter également (p. 145-161) l'analyse très fouillée de Bernard RAMANANTSOA, spécialiste des problèmes liés à l'identité de l'entreprise et à l'articulation stratégie/identité. L'identité, donc l'histoire, est bien au cœur de la réussite (ou de l'échec) des changements stratégiques. Pour une entreprise, gérer le plus rationnellement son identité, c'est notamment connaître les «postulats historiques» qui pèsent sur l'action collective.

Plus proche de notre discipline, la quatrième partie, «Les archives au service de l'entreprise» (p. 169-218), nous retiendra davantage. Maurice HAMON nous fait part (p. 173-180) de la quête de l'identité de Saint-Gobain qui, avec le concours de plusieurs historiens de talent, s'est appuyée sur une quantité considérable de documents. — Martine MULLER traite (p. 181-190), en sa qualité d'archiviste conseil auprès de Public Histoire, des demandes d'entreprises posant un problème archivistique et montre en quoi une politique d'archives dynamique peut être un outil au service de la culture de l'entreprise. — De l'archivage organisation à l'archivage gestion des ressources, il y a tout un spectre d'activités possibles. Nous est rappelée en quelques pages (p. 191-196) l'aventure décisive qu'a été pour Marylène DELBOURG-DELPHIS la création de la banque de données historiques de la parfumerie française. Rassemblées, ordonnées et mises en condition d'être exploitées, ces données ont réservé plus d'une surprise à leur commettant, pour déboucher sur une superbe utilisation de marketing. — Hubert BONIN se demande (p. 197-204) s'il est possible à une entreprise bancaire de s'ouvrir à l'histoire. Comment peut-elle concilier le secret des affaires et l'ouverture de ses archives? «Son désir d'enracinement dans les traditions, où elle puise son crédit, et son souci de respectabilité peuvent-ils — doivent-ils — conformer son histoire au dessein mythique qui a animé ses patrons et à l'image de marque qu'ils ont souhaité lui imprimer?». Quant à Antoine LEFEBURE, qui anime l'Association internationale d'histoire des télécommunications et de l'informatique, il s'efforce de savoir si l'informatique a une mémoire (p. 205-211).

En conclusion, on peut dire, avec Maurice HAMON et Félix TORRES, *L'histoire dans l'entreprise. Les leçons d'une rencontre* (p. 221-227), que «la première rencontre d'histoire appliquée aux entreprises a tenu ses promesses. L'événement a d'abord

été créé par la réunion elle-même. Pour la première fois en France, et sous la houlette de Saint-Gobain et de Public Histoire, le label histoire appliquée aux entreprises réunissait grandes et moyennes entreprises, historiens, chercheurs, publicitaires et spécialistes en communication, représentants de l'Etat, des salariés, archivistes publics et privés, journalistes... On a assisté ainsi à une rencontre inespérée il y a quelques années, à savoir celle de deux univers trop souvent étrangers, de deux réalités en apparence antinomiques, l'Histoire et l'Entreprise» (p. 221).

On forme le vœu, pour terminer, que ce colloque de Blois trouve de larges échos non seulement en France mais également à l'étranger et pourquoi pas en Belgique? Tel est, en grande partie, le but du présent compte rendu.

Jean-Pierre HENDRICKX

□ **Le patrimoine industriel et sa reconversion, Wallonie-Bruxelles.** Bruxelles, Editions du Crédit Communal, 1986. Gd in-8, 247 p., 200 illustrations en noir et blanc, 4 illustrations en couleurs. Fr. b. 550.

Edité à l'occasion de l'exposition organisée par l'A.S.B.L. «Hommes et villes», du 17 janvier au 15 mars 1987, dans l'ancienne église Saint-André à Liège, le présent ouvrage répond, comme le signalent dans l'*Avant-propos* (p. 7-9) Pierre FRANKIGNOULLE et Gauthier JACOB, à un triple besoin : tout d'abord, défendre, en les montrant, les témoins les plus remarquables de l'architecture industrielle; ensuite, démontrer que nombre de bâtiments risquent de disparaître moins par défaut d'adaptabilité aux exigences contemporaines que par défaut d'imagination; enfin, les exemples de reconversion étant innombrables, présenter, en un échantillon significatif, une série de cas qui retiennent l'attention à divers titres.

Cet ouvrage fait bien sûr office de catalogue largement illustré. Toutefois, au-delà de cet attrait visuel, les responsables de l'exposition ont surtout voulu qu'il soit, en donnant la parole à différents spécialistes, un ouvrage de référence. La somme des contributions ici rassemblées constitue donc un état de la question aussi complet que possible.

Jacques BARLET, *La protection du patrimoine industriel. Cadre légal et action des pouvoirs publics et des associations volontaires* (p. 11-32), introduit les débats en retraçant les actions menées et les obstacles rencontrés par les différentes instances officielles ayant, entre autres, pour mission la défense du patrimoine industriel de la Communauté française de Belgique. — René LEBOUTTE et Henri DELREE, *L'archéologie industrielle et l'assainissement des sites charbonniers* (p. 35-66), évoquent la naissance et le développement de l'industrie charbonnière dans nos régions, sa difficile reconversion et, corrélativement, la naissance d'une nouvelle discipline historique : l'archéologie industrielle. — Jean BARTHELEMY, *Approche urbanistique de la reconversion des sites industriels désaffectés* (p. 69-74), suggère un effort de réflexion et d'imagination afin de dégager des voies nouvelles en matière de réaffectation des zones industrielles. — Bernadette MERENNE-SCHOUMAKER, *La réaffectation des anciens sites industriels à des fins économiques : bilan et propositions* (p. 77-103), constate que les mutations structurelles et spatiales de notre économie ont provoqué chez nous une multiplication importante de friches industrielles. Au-delà de la dimension patrimoniale ou archéologique et à la lumière d'études rigoureuses réalisées dans diverses régions de Wallonie, l'Auteur dresse les tendances en matière

de réaffectation et dégage les principes qui doivent guider toute stratégie visant à une réaffectation optimale des sites. — Luc LEJEUNE, *Une croissance industrielle et urbaine: Seraing* (p. 105-130), aborde, en empruntant les pistes de l'analyse urbaine, le délicat problème du réaménagement du bassin sidérurgique sérésien. — Enfin, dans la dernière partie de cet ouvrage, mais non la moins importante parce que peut-être la plus sensible et la plus visible, Marina FRISENNA, *Architectures d'industries* (p. 133-238), décrit et commente plus de cinquante sites et bâtiments industriels de Wallonie et de Bruxelles qu'elle a sélectionnés parmi quantité d'autres, en fonction de leur intérêt stylistique et architectural.

Jean-Pierre HENDRICKX



Châssis à molette du charbonnage d'Haine Saint-Pierre (© Archives de Wallonie)

Informations et agenda

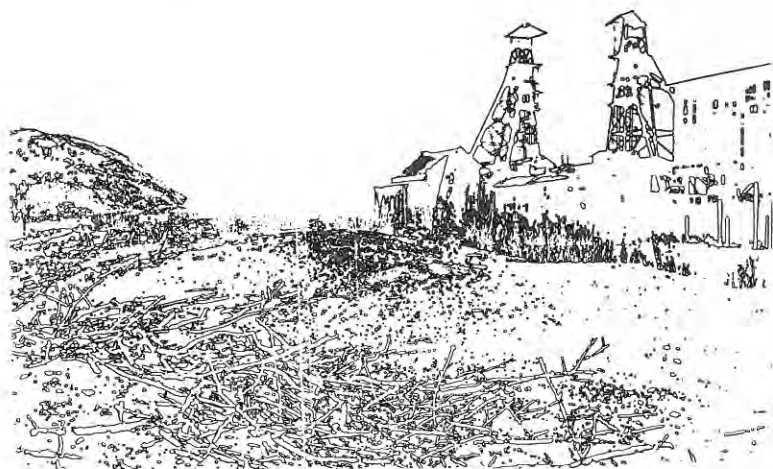
○ **Journée des Glacières**

Organisée le 28 octobre 1989 par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec l'a.s.b.l. Qualité-Village, cette manifestation comportait une visite en car des différents sites exemplatifs des deux cents lieux retrouvés en Wallonie qui témoignent de l'art ancestral de la conservation de la glace d'hiver ou d'ailleurs. Une étude originale «Les glacières à glace naturelle» a été publiée, à cette occasion pour rappeler le souvenir du grand commerce mondial de la glace naturelle mais surtout pour permettre la mise en valeur de cet aspect de notre patrimoine encore présent en Wallonie.

Renseignements: Qualité-Village, Turlurette, 10, 4861 Soiron, tél.: 087/46.91.02.

○ **Exposition photo: Charbonnages du Centre**

Dans le cadre des activités du foyer culturel de La Louvière, Gérard Lenglois et Jean-François Stock ont été présent respectivement des sérigraphies et photos sur les Charbonnages désaffectés et corons du Centre. L'exposition a eu lieu les 28 et 29 octobre en l'Hôtel de Ville d'Haine-St-Pierre.



Le «Bois du Casier» à Marcinelle (Sérigraphie G. Lenglois).



Les corons de «Bois du Luc» (Photo: J.F. Stock).

○ **Groupe de contact F.N.R.S. «Histoire des techniques» - *Technologica Belgica***

L'histoire des techniques est, tant par son contenu que par son extension chronologique et géographique, un sujet tellement vaste que beaucoup de chercheurs souhaitent connaître les domaines dans lesquels d'autres s'orientent, leurs méthodes de travail et la documentation mise en œuvre.

Pour remédier à cette situation, le groupe de contact F.N.R.S. «Histoire des Techniques» organise le vendredi 1 décembre une journée d'étude au Museum voor de Oudere Technieken à Grimbergen. A *Technologica Belgica*, les chercheurs étudiant l'histoire des techniques, pourront présenter leurs travaux en maximum dix minutes. Dans la mesure du possible, ces communications seront regroupées par thème ou par époque. Une discussion générale suivra chaque exposé. La revue *Technologica* envisage la publication des communications.

Avec *Technologica Belgica*, le groupe de contact essaye de donner un aperçu de tout ce que se fait en Belgique à propos de l'histoire des techniques dans le courant de l'année.

Si vous souhaitez présenter vos recherches ou assister à cette réunion, informez-en dès à présent le secrétariat: Museum voor de Oudere Technieken, Guldendal 20, 1850-Grimbergen.

○ **L'association des historiens belges du papier**

Cette association, qui s'est créée fin 1986, édite un fascicule trimestriel «BPH-Belgian Paper Historians».

Son but principal est de publier des monographies d'anciens moulins à papier. Les promoteurs ont en effet jugé utile de reprendre un projet intitulé «L'Histoire du Papier depuis les origines dans les Provinces Belges» qui devait faire l'objet d'un concours organisé par la «Société libre d'Emulation de Liège» en 1934.

Ce projet n'a jamais abouti et cette association s'est par conséquent mise à la tâche et s'efforce d'établir, en s'aidant des travaux antérieurs, les origines et l'historique des différents moulins à papier de notre pays. Un dépouillement d'archives est en cours et plus de 140 moulins, manufactures et usines à papier ont été répertoriés à ce jour.

Mais là ne s'arrêtent pas les ambitions de cette association: elle désire mettre en relation tous les artisans papetiers, et ils sont déjà nombreux en Belgique, ceux qui fabriquent «leur» papier suivant les méthodes du moyen-âge! La filigranologie, science auxiliaire de l'histoire, n'est pas négligée.

Une publication qui intéressera tous les «amoureux du papier» mais aussi les historiens s'occupant de technologie ancienne dans le domaine de l'industrie papetière.

Association des Historiens Belges du Papier. Editeur responsable: W. Kaefer, rue des Arsilliers 16 Bte 4, B 4890 Malmedy.

Abonnement 200,— frs l'an. Compte 068-2059636-63.

L'association Internationale des Historiens du Papier réunira d'autre part son 20^e Congrès international en Belgique du 18 au 22 août 1990. Renseignements: Musée National du Papier, M.G. Florani, place de Rome 11, 4890 Malmédy.

○ **Histoire des Sciences et des Techniques**

Pour la cinquième année, un enseignement de troisième cycle inter-universitaire en histoire des sciences et des techniques est organisé sous les auspices du F.N.R.S. (Fonds National de la Recherche Scientifique) de la SRBII (Société Royale Belge des Ingénieurs et des Industriels) et de la KVIV (Koninklijke Vlaamse Ingenieursvereniging).

Inscription: R. Halleux, 15 avenue des Tilleuls, 4000 Liège.

T.I.C.C.I.H. Belgium - Congrès 1990



**Septième Congrès international
du Patrimoine Industriel:
Bruxelles, 2-9 septembre 1990.**

ICCIH
BELGIUM
1990

La Belgique est le berceau continental européen de l'industrialisation. Faut-il parler de la WALLONIE pour l'extraction du charbon, de la pierre, pour la métallurgie? Faut-il parler de la FLANDRE pour les textiles, les briquetteries, l'agro-alimentaire...? Que dire de BRUXELLES, ville industrielle qui s'ignore, avec ses imprimeries, ses tanneries, ses brasseries et autres métallurgies?

Le pays accède aujourd'hui à un statut fédéral et se trouve confronté, plus que d'autres nations industrielles peut-être, à des reconversions fantastiques. De par sa position de Capitale de l'Europe et de siège de l'OTAN, la Belgique entre dans une nouvelle ère, entraînant avec elle des orientations et des mutations culturelles, sociales, économiques et industrielles dont peu soupçonnent l'importance.

Qu'en est-il de sa mémoire, de son patrimoine, surtout de celui qui est marqué parfois de traces de sueur et de sang de générations entières, qu'il s'agisse des immeubles, des mines, des machines, des outils, des archives et de la mémoire humaine?

Après l'Autriche en 1987, les Etats-Unis en 1983, la France en 1981, il s'indiquait qu'un CONGRES se tienne en Belgique. Ce sera chose faite en 1990, ceci grâce à la collaboration des deux principales fédérations d'associations actives en ces domaines, tant en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles.

OBJECTIFS

Attirer les spécialistes étrangers en Belgique pour les amener à réfléchir sur les réalisations concrètes en ce qui concerne la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier industriel de par le monde est un des objectifs de ce congrès. Mais il faut aussi — et peut-être surtout — faire de cette occasion celle de la prise de conscience des Wallons, des Flamands et des Bruxellois du patrimoine en techniques et industries dont ils disposent encore, de sa valeur irremplaçable pour l'histoire et pour ceux qui viendront après nous, signes remarquables de la capacité de création, d'ingéniosité et de production des Wallons, des Flamands et des Bruxellois.

Le patrimoine des trois Régions :

Si les séances de travail du Congrès se tiendront au Centre de Rencontres à LA FONDERIE à Bruxelles, deux jours seront consacrés à des visites organisées par chacune des deux associations formant le TICCIB Belgium, tant en FLANDRE qu'en WALLONIE. Bruxelles ne sera pas oubliée pour autant, étant le siège du CONGRES.

Les Séances académiques se tiendront dans des lieux prestigieux; des expositions significatives pourront se tenir aux mêmes dates que le Congrès; des programmes de visites et d'animations réservés ou non aux congressistes seront mis sur pied.

Il est également proposé de monter une exposition sur le patrimoine industriel belge telle que celle qui s'est tenue à Gand en 1987, en l'adaptant aux objectifs du Congrès. L'accent pourra être mis sur la valorisation passée, présente et à venir des procédés de fabrication et des produits belges.

Enfin, certains sujets en rapport avec le Congrès et souvent demandés par les visiteurs étrangers, seraient valorisés (par exemple le Musée Constantin Meunier).

L'ORGANISATEUR

L'association **TICCIB BELGIUM**, fondée en 1984, est la branche belge d'une importante association internationale **THE INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE CONSERVATION OF THE INDUSTRIAL HERITAGE**. Seuls les Etats y sont représentés. Ainsi s'est créée la branche belge chargée de la représentation à l'étranger.

Le TICCIH Belgium est constitué de trois ensembles :

1. le P.I.W.B. (Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles, asbl)
2. le V.V.I.A. (Vlaamse Vereniging voor Industriële Archeologie, vzw);
3. des membres à titre personnel.

Pour la tenue du CONGRES en 1990 en Belgique (décision prise au Congrès de Vienne en 1987 sur proposition de la délégation belge), il fallait absolument faire fonctionner l'association qui, jusque là, n'avait qu'un rôle nominal.

○ **Un nouveau Conseil d'Administration du TICCIH Belgium a été élu, avec pour mandat d'organiser le Congrès sur les thèmes suivants :**

**«TECHNOLOGIES, ORGANISATION DU TRAVAIL ET
MODIFICATIONS DU PAYSAGE INDUSTRIEL»**

Dès les premiers temps de l'industrialisation, les découvertes technologiques ont engendré de nouvelles organisations du travail.

Les industries les ont mises en application, modelant les paysages en fonction des exigences de la production, par la construction d'immeubles industriels et l'articulation autour de l'industrie des campagnes, des transports, de l'urbanisation, des logements...

C'était au dix-neuvième siècle, ce l'est toujours aujourd'hui.

La Conférence Internationale a pour objet l'étude, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine industriel. La réunion de septembre 1990 à Bruxelles s'efforcera d'étudier cette interaction dans la création du paysage industriel.

La Conférence encouragera dans un même atelier, à la fois l'approche scientifique et théorique de ces évolutions et l'étude de réalisations concrètes (ou d'échecs), de sauvegarde et valorisation de sites industriels.

Cinq terrains d'investigation seront privilégiés à cet égard :

1. la production d'énergie dans son rapport avec l'extraction des matières premières;
2. les voies de communications et de transports, qu'ils s'agissent des canaux, des chemins de fer, des rues, des autoroutes ou des aéroports;

3. les industries de transformation alimentaires telles le tabac, les distilleries et brasseries, les sucreries et meuneries...
4. les expériences d'interdisciplinarités de recherches et d'actions pratiquées sur des sites industriels précis;
5. les écomusées et les nouvelles approches muséologiques de l'industrie: concepts et pratiques, avantages et handicaps,...

Un formulaire de participation est disponible auprès du TICCIH Belgium, rue Ransfort 27, 1080 Bruxelles, 02/522.30.80

Vie de l'Association

○ **PIWB - Excursions en Wallonie**

Dans le cadre du Congrès TICCIH, PIWB est chargé d'organiser les excursions en Wallonie le mercredi 5 et le jeudi 6 septembre 1990. Les circuits seront conçus suivant les thèmes du Congrès, mais également suivant le choix du Conseil d'Administration du PIWB qui décidera en fonction de la situation géographique et des possibilités d'accueil, les limites des provinces de Liège et du Hainaut annoncées au programme n'étant pas infranchissables.

Les candidats à la visite d'un groupe de congressistes peuvent obtenir un formulaire afin d'en préciser les conditions. Prière de s'adresser à M. J. Defer, Secrétaire PIWB, Musée d'Armes, quai de Maestricht, 4000 Liège.

Appel à tous!

(«Bulletin» du P.I.W.B.)

Nous cherchons de la matière rédactionnelle sur :

1. Articles et notes.

2. Publications et informations.

(livres/revues/actes/mémoires de fin d'études/revues de presse/
notes de lecture).

3. Protection.

(classements/législation/projets de réhabilitation/menaces et destruction).

4. Agenda.

(expos/manifestations/congrès/informations diverses/annonces).

5. Vie de l'association.

(rapports et administration P.I.W.B. : personalia/divers).

N.B. (les rubriques seront remplies en fonction des envois et des circonstances).

L'**échéance** des envois pour le n° **15** est fixée au 1^{er} octobre 1989.
Merci!

Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles

Association sans but lucratif — siège social :
Musée d'Armes, Quai de Maestricht, 8, B-4000 Liège (Belgique)
Tél. 041/23.31.78 ou 23.15.62

Conseil d'administration

Président: Claude GAIER
Vice-Président: Jacques LIEBIN
Secrétaire: Jean DEFER
Trésorier: Claude-M. CHRISTOPHE

Membres: Albert BAETEN, André DAGANT, Henri-Joseph DELREE,
Jean-Pierre DUCASTELLE, Jean-Pierre GAILLIEZ, Luc-F. GENICOT,
Roger MOSSERAY, Jacques REYBROECK, Guido VANDERHULST,
Jean-Jacques VAN MOL.

Cotisations annuelles

Membre effectif:	FB 300
Membre adhérent:	FB 200
Membre adhérent protecteur:	FB 3.000

A verser au compte 068-2019930-29 de l'A.S.B.L.
Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles,
8, Quai de Maestricht, 4000 Liège.

Bulletin périodique trimestriel

Publié avec l'aide de la Communauté Française
Rédaction: Luc-F GENICOT ou Jean-Pierre HENDRICKX, c/o C.H.A.B.
Collège Erasme, place Blaise Pascal, 1,
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE — Tél. 010/47.48.73 ou 47.49.19
ou 47.45.89

Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne les opinions émises et les illustrations utilisées par les auteurs.

Les auteurs d'articles ont droit à dix exemplaires justificatifs du bulletin, les auteurs de comptes rendus et de notes d'information à cinq exemplaires.

Editeur responsable: Claude GAIER
35/11, rue F. Lapierre
B-4620 FLERON